

L'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) est une enquête supplémentaire utilisant la base de sondage de l'Enquête sur la population active (EPA). La population cible est la suivante: une population civile, non institutionnalisée, âgée de 15 ans et plus des dix provinces canadiennes. Sont spécifiquement exclus du champ de l'EVC les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements (p.ex., les détenus d'établissements pénitentiaires de même que les patients d'hôpitaux ou de maisons de repos qui ont résidé en établissement plus de six mois); ensemble ces groupes exclus de l'enquête représentent moins de 3% de la population canadienne âgée de 15 ans et plus.

L'Enquête sur les voyages des Canadiens (l'EVC), à l'instar d'autres enquêtes notamment l'Enquête sur les voyages internationaux, constitue une importante source de données permettant de mesurer l'importance et l'état du secteur du tourisme au Canada. Elle a été conçue pour mesurer le volume, les caractéristiques et l'impact économique des voyages intérieurs effectués par les Canadiens. Celle-ci recueille des données sur plus de 30 caractéristiques touchant notamment le profil socio-économique des voyageurs, les voyages et les dépenses.

Les principaux utilisateurs des données sont la Commission canadienne du tourisme, les provinces et les bureaux de tourisme. Les médias, les entreprises, les consultants de même que les chercheurs comptent parmi les autres utilisateurs.

L'EVC est réalisée par Statistique Canada avec la collaboration et l'appui de la Commission canadienne du tourisme et des dix gouvernements provinciaux. En 1997, le projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales (PASEP) de Statistique Canada s'est joint comme collaborateur. Des données annuelles provinciales détaillées sur les voyages interprovinciaux sont indispensables à ce projet, lequel vise à produire les données nécessaires pour estimer le montant total et la distribution provinciale de la taxe de vente harmonisée.

Aux fins de l'EVC trois critères servent à définir un voyage: la durée du voyage, la distance et la date de fin du voyage.

Selon le critère de la distance, les résidents de toutes les provinces, à l'exception de ceux de l'Ontario doivent rapporter tout voyage du même jour d'au moins 80 km (aller seulement). Pour leur part les résidents de l'Ontario doivent rapporter tous les voyages du même jour d'au moins 40 km (aller seulement). Le critère de la distance ne s'applique pas aux voyages d'une nuit ou plus.

Selon le critère date de fin du voyage, les voyages devant être considérés sont ceux prenant fin au cours du mois de référence.

De plus, les déplacements suivants ne sont pas considérés comme des voyages: les déplacements entre la maison et le travail ou l'école (navettage); les déplacements allers- simples en raison d'un changement de résidence; les déplacements des conducteurs et membres d'équipage d'autobus, d'avions, d'embarcations, etc.; les déplacements en ambulance vers un hôpital ou une clinique; les voyages dont le point d'origine est à l'extérieur du Canada; les voyages d'une durée supérieure à un an.

Veuillez prendre note que la destination n'est pas utilisée comme critère de sélection d'un voyage dans l'EVC. Que la destination soit au Canada ou à

l'extérieur du pays, tout voyage sera considéré en autant qu'il rencontre les autres critères de sélection et qu'il ne fait pas partie des cas d'exception ci haut mentionnés.

Toutefois la publication des données de l'EVC se limite à un sous-ensemble des voyages recueillis par l'EVC. Ce sous-ensemble, que l'on appelle VOYAGES INTÉRIEURS, comprend les voyages dont la destination se situe au CANADA à au moins 80 km (aller seulement) du domicile.

Cette restriction est faite afin de satisfaire au concept de voyages intérieurs ainsi qu'aux directives de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).

De plus, les voyages dont la destination se situe à l'extérieure du pays sont recueillies par l'ENQUÊTE SUR LES VOYAGES INTERNATIONAUX, l'enquête OFFICIELLE utilisée par Statistique Canada pour la collecte d'information sur ces voyages.

L'Enquête sur les voyages des Canadiens a été réalisée pour la première fois en 1979 puis tous les deux ans de 1980 à 1996. À partir de 1997, l'enquête est devenue annuelle. De 1980 au premier trimestre 1992, l'enquête a été réalisée sur une base trimestrielle, c'est-à-dire que les répondants étaient contactés au terme de la période de trois mois et devaient se rappeler tous les voyages se terminant au cours de la période visée. À compter du deuxième trimestre de 1992 on a réduit la période de référence à un mois alors qu'on contactait le même répondant pour chaque mois du trimestre visé. Finalement pour améliorer la qualité des données, on a modifié de nouveau la méthode de collecte en 1994 de façon à faire appel à un nouvel échantillon de répondants chaque mois. Cette méthode est toujours en usage. L'amélioration de la méthode de collecte a toutefois produit une rupture des séries chronologiques. Les données de 1992 et celles de 1994 ne sont pas comparables aux données recueillies depuis 1996. À partir de 1996, l'enquête n'a fait l'objet d'aucune modification méthodologique majeure mais divers changements mineurs ont toutefois été apportés.